Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

MANAGEMENT DU SPORT

ÉVALUATION C9 : MANAGER DES PROJETS SPORTIFS ET/OU ÉVÉNEMENTIELS

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
MANAGEMENT DU SPORT	3

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : UCPA, ASSOCIATION LOI 1901, SITE DE LOISIRS SPORTIFS DE LOISIRS DE PLEIN AIR, SECTEUR DE BORDEAUX-LAC

Vous intervenez comme chargé de projet au sein d'une équipe de l'UCPA, association loi 1901 opérant dans le secteur des loisirs sportifs et de l'événementiel sportif. L'association développe une offre accessible de pratiques sportives encadrées et d'événements ouverts au public. Pour le projet étudié, l'équipe mobilisée comprend 8 salariés permanents et 42 salariés saisonniers ou intervenants ponctuels.

Le site prépare « Sport en partage », un événement sportif grand public prévu sur une journée à Bordeaux-Lac. L'objectif est de faire découvrir plusieurs activités, de renforcer les partenariats locaux et de dégager une contribution financière positive. Le projet est annulé après la prise d'un arrêté préfectoral interdisant les événements en plein air sur le site en raison d'un épisode météorologique dangereux. Un litige oppose ensuite l'association à son prestataire technique. Les données juridiques, commerciales et financières utiles figurent dans les documents techniques DT 1 à DT 3.

Les candidats traiteront les trois parties dans l'ordre. Les calculs seront présentés et les réponses juridiques devront suivre les étapes du syllogisme juridique. Les données opérationnelles relatives au projet sont fournies pour les besoins de l'étude de cas.

PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle (7 points)

Qualification des faits, règle de droit et solution motivée

À partir de la situation décrite et des éléments du DT 1, analysez le différend opposant l'UCPA au prestataire technique. Votre raisonnement doit distinguer les faits, le problème de droit, les règles applicables et leur application au cas.

1.1 (1 point) Qualifiez juridiquement les parties, le contrat conclu et les faits à l'origine du différend. Précisez quelles obligations principales incombaient à chacune des parties.

1.2 (1,5 point) Formulez le problème de droit auquel le juge pourrait être confronté. Votre formulation doit porter sur les conditions dans lesquelles l'association peut être tenue de payer l'indemnité de résiliation réclamée par le prestataire après l'interdiction administrative de l'événement.

1.3 (3 points) Présentez les règles de droit applicables en vous appuyant sur les extraits du DT 1. Distinguez les effets de la force majeure sur l'exécution du contrat des effets de la clause contractuelle de résiliation. Indiquez également la portée de la décision de la Cour de cassation reproduite dans le document.

1.4 (1,5 point) Appliquez les règles aux faits et proposez une solution motivée au litige. Précisez les sommes susceptibles de rester dues au prestataire au regard de la clause contractuelle et des justificatifs disponibles.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Diagnostic interne et externe, choix managériaux et préconisations

La direction souhaite décider des conditions de relance de « Sport en partage » pour la saison suivante. À partir des informations des DT 2 et DT 3, réalisez un diagnostic stratégique et formulez des recommandations opérationnelles cohérentes avec le positionnement de l'association.

Éléments de diagnostic stratégique à exploiter

Dimension	Éléments disponibles
Interne : ressources	Équipe projet de 8 permanents ; réseau d'intervenants sportifs ; expérience de l'encadrement de publics débutants
Interne : limites	Dépendance à des installations extérieures ; capacité bénévole limitée ; faible marge de manœuvre lorsque la date est proche
Externe : demande	Demande locale en hausse pour des activités accessibles, familiales et de découverte
Externe : environnement	Aléas météorologiques plus fréquents ; contraintes de sécurité et d'autorisation ; concurrence d'événements locaux gratuits
Partenaires	Collectivité, clubs locaux, entreprises partenaires et prestataires techniques

Informations fournies dans le DT 2. Les candidats peuvent compléter le DR 1.

2.1 (2,5 points) Établissez un diagnostic SWOT en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces à partir des données du dossier. Veillez à distinguer les facteurs internes des facteurs externes.

2.2 (2,5 points) Réalisez une analyse PESTEL synthétique du projet. Présentez au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions différentes et expliquez brièvement son effet possible sur le projet.

2.3 (2 points) Évaluez les choix managériaux réalisés pour la première édition et proposez deux mesures de réduction des risques ainsi qu'une mesure de développement commercial. Pour chaque proposition, précisez l'objectif visé et un indicateur de suivi pertinent.

PARTIE 3 : Analyse économique et financière du projet (6 points)

Exploitation des données, calculs de gestion et décision

Les données financières du DT 3 sont exprimées en euros hors taxes et concernent le budget prévisionnel de la prochaine édition. Pour les besoins des calculs, les recettes de billetterie sont égales au nombre d'entrées payantes multiplié par le prix unitaire. Les autres charges variables sont de 12 euros par entrée. Les charges fixes sont de 20 000 euros et la contribution confirmée du partenaire principal est de 12 000 euros.

Budget prévisionnel de la prochaine édition

Indicateur	Prévision
Capacité maximale du site	900 entrées
Fréquentation attendue	600 entrées payantes
Prix moyen d'entrée	35 €
Contribution du partenaire principal	12 000 €
Charges fixes	20 000 €
Charges variables par entrée	12 €

Montants en euros. Données de gestion du projet fournies pour l'étude.

3.1 (2 points) Calculez le chiffre d'affaires de billetterie prévisionnel, les charges variables totales, le coût total du projet et le résultat prévisionnel en intégrant la contribution du partenaire principal. Présentez les opérations.

3.2 (2 points) Calculez la marge sur coût variable unitaire, puis le seuil de rentabilité en nombre d'entrées payantes en tenant compte de la contribution du partenaire principal. Arrondissez le seuil à l'entrée entière supérieure. Calculez également le taux de remplissage correspondant à la fréquentation attendue.

3.3 (2 points) À partir de vos résultats, évaluez la faisabilité financière du projet avec 600 entrées payantes. Proposez un levier commercial chiffré permettant d'améliorer le résultat et indiquez une limite ou un risque associé à ce levier.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CADRE CONTRACTUEL ET EXTRAITS DE DROIT APPLICABLES

Situation contractuelle. Le 10 mars 2026, l'association UCPA conclut avec la société Scène & Sport, prestataire technique, un contrat de location et d'installation de matériel pour l'événement « Sport en partage », prévu le 20 juin 2026. Le prix forfaitaire du contrat est de 18 000 euros. Le prestataire doit installer une scène, une sonorisation et des équipements électriques temporaires. L'association doit fournir l'accès au site et les informations nécessaires à l'installation.

Le contrat prévoit : « En cas d'annulation moins de quinze jours avant l'événement, le client verse une indemnité forfaitaire égale à 70 % du prix. Toutefois, en cas de force majeure dûment justifiée, aucune indemnité de dédit n'est due. Les prestations déjà exécutées et les frais irréversibles engagés, justifiés par pièces et plafonnés à 4 000 euros, restent dus. »

Le 15 juin 2026, à la suite d'alertes météorologiques et d'un arrêté préfectoral interdisant les rassemblements en plein air sur le site du 19 au 21 juin, l'association notifie immédiatement l'annulation. Le site est entièrement en extérieur et aucune solution de repli couverte de capacité suffisante n'est disponible dans le délai restant. Le prestataire réclame 12 600 euros, soit 70 % du prix. Il produit des factures de sous-traitance et d'approvisionnement non annulables à hauteur de 3 200 euros. Aucune prestation d'installation n'a encore été réalisée sur le site.

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1218 : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. »

Code civil, article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Code civil, article 1231-5, alinéa 2 : « Le juge peut, même d'office, modérer ou augmenter la pénalité ainsi convenue si elle est manifestement excessive ou dérisoire. »

Cour de cassation, première chambre civile, 6 novembre 2002, pourvoi n° 00-10.243, visa de l'article 1148 ancien du Code civil, attendu de principe : la seule imprévisibilité d'un événement ne suffit pas à caractériser la force majeure ; celle-ci suppose que l'événement présente également un caractère irrésistible empêchant l'exécution de l'obligation. Cet extrait restitue la portée de l'attendu de principe de la décision. La règle actuelle applicable au contrat est celle de l'article 1218 du Code civil.

DT 2 : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION ET DONNÉES DE DIAGNOSTIC DU PROJET

Organisation étudiée. L'UCPA est une association loi 1901 dont l'activité porte notamment sur l'accès aux pratiques sportives et aux loisirs sportifs. Son positionnement repose sur l'encadrement des activités, la découverte sportive et une offre accessible à différents publics. Le cas porte sur une équipe projet

locale composée de 8 salariés permanents, renforcée par 42 salariés saisonniers ou intervenants ponctuels pour l'événement.

Projet « Sport en partage ». L'événement d'une journée doit accueillir jusqu'à 900 personnes sur un site de plein air. Le programme prévu comprend des initiations encadrées, des démonstrations par des clubs locaux et des stands de partenaires. Le public cible est constitué des familles, des jeunes adultes et des personnes souhaitant découvrir une activité sportive. La fréquentation payante attendue est de 600 entrées.

Diagnostic interne : l'équipe dispose d'une expérience de l'encadrement sportif, d'un réseau de clubs et d'intervenants et d'une marque connue dans le secteur des loisirs sportifs. Le projet dépend toutefois d'installations extérieures, de prestataires spécialisés et d'une mobilisation saisonnière. La préparation d'une solution de repli nécessite des ressources et un engagement contractuel anticipé.

Environnement externe : les demandes locales pour des activités familiales et accessibles progressent. Plusieurs événements gratuits sont organisés dans l'agglomération au printemps et en été. Les conditions météorologiques peuvent entraîner des restrictions administratives et une baisse de fréquentation. Les autorisations du site, la sécurité du public, l'accessibilité et la coordination des partenaires constituent des conditions essentielles de réalisation.

Partenaires et options envisagées : la collectivité met le site à disposition sous réserve des autorisations applicables ; des clubs locaux participent aux initiations ; des entreprises peuvent financer des espaces de découverte. Pour la prochaine édition, l'équipe étudie une date de repli, un espace couvert complémentaire, une assurance adaptée, une billetterie à tarif réduit en prévente et une convention de partenariat pluriannuelle.

DT 3 : DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES

Les données du tableau sont établies pour la prochaine édition de « Sport en partage ». Les montants sont exprimés en euros hors taxes. La capacité d'accueil maximale est de 900 entrées. L'hypothèse de fréquentation commerciale est de 600 entrées payantes au prix moyen de 35 euros. Les charges variables liées à chaque entrée sont estimées à 12 euros. Les charges fixes prévisionnelles s'élèvent à 20 000 euros. Une contribution de 12 000 euros du partenaire principal est confirmée et acquise quel que soit le nombre d'entrées vendues.

Pour le calcul du seuil de rentabilité, assimilez les charges fixes diminuées de la contribution confirmée au montant à couvrir par la marge sur coût variable. Aucun autre produit ou charge ne doit être ajouté. Le taux de remplissage se calcule par le rapport entre la fréquentation attendue et la capacité maximale.

Tableau de bord financier prévisionnel

Donnée	Valeur	Unité ou précision
Capacité maximale	900	entrées
Fréquentation attendue	600	entrées payantes
Prix moyen	35	euros par entrée
Contribution confirmée du partenaire principal	12 000	euros
Charges fixes	20 000	euros
Charges variables unitaires	12	euros par entrée

Données internes du projet, en euros hors taxes sauf indication contraire.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.1 à 1.4, 2.1 et 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Pour la question 1, rédigez également votre raisonnement juridique sur la copie en respectant les étapes indiquées. Pour les questions 2.1 et 2.2, les tableaux servent de support à votre réponse et peuvent être poursuivis sur la copie si nécessaire.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du syllogisme juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des parties	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Application aux faits et solution motivée	

À compléter par le candidat pour la partie 1.

Matrice de diagnostic stratégique SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....			
.....			
.....			

À compléter à partir du DT 2.

Tableau de calculs de gestion

Indicateur	Calcul ou formule	Résultat
Chiffre d'affaires de billetterie		
Charges variables totales		
Coût total du projet		
Résultat prévisionnel		
Marge sur coût variable unitaire		
Seuil de rentabilité en entrées		
Taux de remplissage attendu		

À compléter à partir du DT 3. Présenter les opérations sur la copie.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.